

Conclusions du Conseil européen de Santa Maria da Feira: extrait sur les Balkans occidentaux (19 et 20 juin 2000)

Légende: Le Conseil européen de Santa Maria da Feira des 19 et 20 juin 2000 considère que les pays des Balkans occidentaux sont des candidats potentiels à l'adhésion. L'Union européenne soutient le processus de stabilisation et d'association des pays de la région en apportant une assistance technique et économique.

Source: Conseil européen. Conclusions de la présidence. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Conseil de l'Union européenne, [21.06.2005]. Disponible sur http://ue.eu.int/cms3_fo/showPage.asp?lang=fr&id=432&mode=g&name=.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_santa_maria_da_feira_extrait_sur_les_balkans_occidentaux_19_et_20_juin_2000-fr-09d65e00-81bc-4b22-987a-d3ecb4fa1979.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Conseil européen de Santa Maria da Feira (19 et 20 juin 2000) Conclusions de la présidence

[...]

V. Relations extérieures

[...]

D. Balkans occidentaux

66. Le Conseil européen se félicite de la présentation, par le Secrétaire général/Haut Représentant, sous l'autorité de la présidence et du Conseil et en pleine association avec la Commission, du rapport sur les Balkans occidentaux; il soutient résolument leurs efforts visant à assurer l'efficacité, la cohérence et la visibilité des politiques de l'Union dans les Balkans occidentaux. Il les invite à lancer les initiatives et à mettre activement en œuvre les priorités identifiées dans leur rapport.

67. Le Conseil européen confirme que son objectif reste la plus grande intégration possible des pays de la région dans le courant dominant politique et économique de l'Europe à travers le processus de stabilisation et d'association, le dialogue politique, la libéralisation des échanges et la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Tous les pays concernés sont des candidats potentiels à l'adhésion à l'UE. L'Union soutiendra le processus de stabilisation et d'association en apportant une assistance technique et économique. La Commission a déjà présenté au Conseil des propositions visant à simplifier et à accélérer les procédures de versement de l'aide et à accorder rapidement aux États des Balkans des avantages commerciaux asymétriques dans les domaines industriel et agricole.

68. Le Conseil européen encourage les États de la région à développer leur coopération régionale, notamment par le biais d'accords commerciaux régionaux. L'Union européenne est prête à intensifier sa coopération avec ces pays, y compris par une aide économique et financière, un dialogue politique, le libre-échange, le rapprochement de leurs législations avec celles de l'UE et une coopération dans d'autres secteurs.

69. Le Conseil européen invite le Secrétaire général/Haut Représentant, sous l'autorité de la présidence et du Conseil et en pleine association avec la Commission, à agir sur la base du mandat donné à Lisbonne, en particulier en intensifiant la coopération avec les pays de la région dans le domaine de la justice et des affaires intérieures ainsi que dans d'autres domaines.

70. Le Conseil européen réaffirme son soutien aux réformes démocratiques et économiques en Croatie et espère que des négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association pourront être rapidement engagées. Il se félicite des progrès accomplis par l'ancienne République yougoslave de Macédoine dans les négociations visant à conclure un accord de stabilisation et d'association et souligne l'importance qu'il attache à l'inviolabilité des frontières, et en particulier à l'intégrité territoriale de l'ARYM. Le Conseil européen invite le gouvernement albanais à poursuivre les efforts déployés en réponse aux questions soulevées dans l'étude de faisabilité réalisée par la Commission; il prend note de la "feuille de route" pour la Bosnie-Herzégovine, soulignant les points sur lesquels des progrès doivent encore être accomplis pour tirer pleinement parti du processus de stabilisation et d'association.

71. Une RFY démocratique, disposée à coopérer et vivant en paix avec ses voisins sera la bienvenue dans la famille européenne des nations démocratiques. Le Conseil européen soutient les initiatives de la société civile, ainsi que les forces démocratiques de Serbie dans leur lutte pour atteindre cet objectif et les invite à demeurer unies et à renforcer leur coopération. L'Union attend le jour où la RFY pourra participer pleinement au processus de stabilisation et d'association.

72. Face à la forte pression économique et politique exercée par Belgrade, l'UE continuera à soutenir les efforts du Monténégro sur la voie de la réforme démocratique et économique et salue les politiques de tolérance ethnique et de coopération régionale du gouvernement monténégrin.

73. Un an après l'adoption de la résolution 1244 du Conseil de sécurité, le Conseil européen réaffirme son attachement à la mise en œuvre pleine et entière de cette résolution et à l'organisation au Kosovo, cette année, d'élections municipales libres et régulières préparées avec soin et dûment surveillées par les instances internationales compétentes. Les violences extrémistes ne seront pas tolérées. Les dirigeants locaux sont instamment invités à assumer leurs responsabilités en contribuant activement à l'instauration d'une société tolérante et multi-ethnique permettant le retour des réfugiés et des personnes déplacées et dans laquelle toutes les populations du Kosovo pourront vivre en sécurité.

74. Soulignant la nécessité de renforcer la coopération régionale, le Conseil européen a réaffirmé que l'Union européenne est déterminée à continuer de jouer un rôle majeur dans le cadre du Pacte de stabilité. Il s'est réjoui de l'adoption à Thessalonique de l'Agenda pour la stabilité comme cadre de l'action future. L'Agence européenne pour la reconstruction, en sa qualité d'autorité chargée de la mise en œuvre du futur programme CARDS, doit pouvoir exploiter tout son potentiel afin d'atteindre les objectifs fixés à Cologne.

75. Le Conseil européen a salué l'idée, proposée par la France, d'un sommet entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux qui, bien qu'à différentes étapes, se trouvent les plus avancés dans leur évolution démocratique. Un tel sommet permettrait aux pays de la région de recevoir de nouvelles assurances de la solidarité de l'Europe et offrirait l'occasion d'examiner avec eux les moyens d'accélérer le processus de réforme démocratique et économique. Le Conseil européen invite le Conseil, assisté par le Secrétaire général/Haut Représentant, et la Commission à entamer les travaux en vue d'organiser un tel sommet.

[...]